



Fiche terminologique n°184

TERME ÉTUDIÉ : **academic standing**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : enseignement et apprentissage : enseignement collégial, enseignement universitaire; gestion de l'enseignement : sanction des études; mesure et évaluation : reconnaissance des acquis

DÉFINITION : A rating or categorization that describes to what extent a student is meeting the standards prescribed for continuing in a program.

CONTEXTE : "Students' academic standing is based on the CGPA [cumulative grade point average] which is calculated on the courses taken while registered as a full-time or part-time undergraduate in a degree program. If the CGPA drops below 2.00, the student is in academic difficulty."

2. "Academic standing is assessed based on a student's GPA [...] Students are expected to maintain a 2.0 minimum GPA. Students who do not maintain this level of academic performance may be permitted to continue under academic warning or may be required to withdraw."

TERME ÉTUDIÉ : **rendement scolaire**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS : **bilan; cote; rang; situation scolaire**

DÉFINITION : Constat du degré de réussite ou d'échec de l'étudiant ou de l'étudiante par rapport aux critères de rendement et aux exigences de son programme d'études.

CONTEXTE :

« Évaluation du rendement scolaire

La Faculté étudie les résultats de chaque étudiant à la fin de chaque année scolaire et recommande, selon le cas,

- Ø la poursuite du programme d'études;
- Ø l'inscription au Palmarès du doyen;
- Ø la mise en régime probatoire;
- Ø la levée du régime probatoire;
- Ø le retrait du programme d'études ou le retrait de la Faculté. »

JUSTIFICATION : Le Réseau rejette le terme «rang», qui désigne un classement par ordre d'importance, et «cote», qui est trop restreint. Il ne retient pas non plus «bilan», car ce terme évoque l'ensemble des résultats plutôt que le constat qui en découle. Il rejette «situation scolaire» qui correspond plutôt à « student status».

Le Réseau retient le terme « rendement scolaire » qui précise l'état de l'étudiant ou de l'étudiante, déterminé selon des facteurs précis.

DATE DE RÉDACTION : mars 1994